

## Appel à projets 2021 – Fonds spécial « Maghreb »

Depuis sa création en 1963, suite à la signature du traité de l'Élysée, l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) soutient des programmes d'échanges de jeunes entre la France et l'Allemagne, qui constituent le cœur de son action. Les rencontres subventionnées ont pour objectif de promouvoir l'amitié entre les peuples ainsi que la coopération en faveur de la paix et de la démocratie au niveau européen et international.

Le travail de l'OFAJ se concentre sur des projets d'échange entre la France, l'Allemagne et – dans le cas des programmes trinationaux – les pays voisins de l'Union européenne (UE). Nombreux sont ceux qui impliquent des jeunes ainsi que des multiplicatrices et multiplicateurs issus des pays du sud de la Méditerranée. Les projets trinationaux de l'OFAJ offrent aux jeunes la possibilité de se rencontrer et d'échanger dans un contexte européen et international élargi, d'apprendre les uns des autres et d'évoluer sur le plan personnel et professionnel et civique. La compétence interculturelle est une compétence importante pour que les jeunes puissent assurer leur parcours de formation et leur entrée dans la vie professionnelle.

Dans le cadre de ses activités internationales, l'OFAJ accorde une attention particulière à la coopération euro-méditerranéenne avec les pays du Maghreb. Celle-ci se fonde sur la conviction profonde que la région méditerranéenne est un lieu d'échange, qui inclue deux continents à l'histoire fortement imbriquée, des échanges éducatifs et culturels intensifs, des relations commerciales séculaires, du tourisme et des mouvements migratoires. Aux côtés des immenses opportunités que le Maghreb a en main, celui-ci est confronté à des défis croissants, que ce soit en matière de migration, de politique, de transition économique et écologique, et en ce qui concerne les inégalités sociales. Le respect des droits humains en est un exemple : ils sont de plus en plus menacés, notamment par des tendances populistes, extrémistes et fondamentalistes.

C'est dans ce contexte que, depuis 2019, les ministères allemand et français des Affaires étrangères mettent à la disposition de l'OFAJ un « fonds spécial Maghreb » pour renforcer les échanges euro-méditerranéens avec trois pays du Maghreb : l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. Ce fonds spécial permet de soutenir de 5 à 10 phases de projets pilotes qui se caractérisent par leur pertinence en matière de politique étrangère.

### 1 Cadre général

#### 1.1 Objectifs

Conformément à l'article 3.5.6. de ses Directives, l'OFAJ soutient dans le cadre de cet appel des échanges de jeunes trinationaux ainsi que des formations entre la France, l'Allemagne et un troisième pays. Ces rencontres doivent être innovantes et faire référence à la situation européenne et/ou sociopolitique actuelle. Ces échanges doivent également accompagner de nouvelles approches et méthodes

51 rue de  
l'Amiral-Mouchez  
75013 Paris  
Tel.: +33 1 40 78 18 18  
[www.ofaj.org](http://www.ofaj.org)

Molkenmarkt 1  
10179 Berlin  
Tel.: +49 30 288 757-0  
[www.dfjw.org](http://www.dfjw.org)

Am Ludwigsplatz 6/7  
66117 Saarbrücken  
Tel.: +49 681 947 492 34  
[www.dfjw.org](http://www.dfjw.org)

2 / 7

pédagogiques, favoriser la participation active des jeunes, inclure de nouveaux groupes cibles et produire des résultats concrets.

### 1.2 Types de projets

La priorité sera accordée aux échanges internationaux de jeunes, avec des

- **Rencontres présentielles,**

en prenant en compte le contexte sanitaire actuel. Dans ce contexte, il est également possible de proposer un projet présentant les formats suivants :

- **Format hybride** : préparation et/ou suivi en ligne – ou poursuite de la phase de rencontre en présentiel avec le groupe.
- **Rencontre digitale** : les participantes et participants échangent avec l'appui des outils numériques avec un ou plusieurs groupes de travail trinationaux afin de travailler sur un projet et obtenir des résultats spécifiques ou une production commune. Le contenu de ces rencontres sous format digital doit tout particulièrement être justifié sur le plan pédagogique.
- **Format mixte** : une réunion avec des participantes et participants du même pays peut se tenir en parallèle à la rencontre numérique. Les rencontres en présentiel avec des participantes et participants d'un même pays ne sont possibles que si ceux-ci sont associés à une rencontre en ligne avec toutes les participantes et participants des trois pays. S'en suit idéalement une phase de réunion trinationale présentielle. Ces rencontres doivent être justifiées sur le plan pédagogique.

51 rue de  
l'Amiral-Mouchez  
75013 Paris  
Tel.: +33 1 40 78 18 18  
[www.ofaj.org](http://www.ofaj.org)

Molkenmarkt 1  
10179 Berlin  
Tel.: +49 30 288 757-0  
[www.dfjw.org](http://www.dfjw.org)

Am Ludwigsplatz 6/7  
66117 Saarbrücken  
Tel.: +49 681 947 492 34  
[www.dfjw.org](http://www.dfjw.org)

### 1.3 Thématiques prioritaires

Les projets doivent prendre en compte au moins l'un des axes thématiques suivants. **Une mise en perspective au regard des défis de tout ordre engendrés par la crise sanitaire actuelle et ses répercussions sera accueillie avec intérêt au sein des projets :**

#### **A Engagement des jeunes, éducation à la démocratie et aux droits humains, et renforcement de la société civile**

Le désir de participer à la vie de la cité est une préoccupation importante pour les jeunes en Europe et au Maghreb, et pas seulement depuis les révolutions arabes ou les récents mouvements climatiques et environnementaux. Les projets de rencontres soutenus par l'OFAJ viendront encourager les jeunes à s'engager au niveau local, national ou euro-méditerranéen et à mettre en réseau les personnes engagées dans la société civile et dans la société, que ce soit à travers des associations, des fédérations, des comités de jumelage, des conseils de jeunesse, des syndicats ou des partis.

#### **B Droits humains et égalité femmes-hommes**

Par ailleurs, aujourd'hui comme hier, il s'agit de renforcer les libertés fondamentales et la protection des minorités et de limiter les processus d'exclusion. C'est pourquoi l'OFAJ entend – en soutenant l'apprentissage interculturel que permet-

3 / 7

tent les projets trinationalaux – soutenir des projets qui contribuent à renforcer la démocratie, les droits humains et la bonne gouvernance. Parmi eux, la liberté d’expression et d’opinion, l’égalité entre les femmes et les hommes et les questions liées au genre (LGBT notamment) et les droits des minorités représentent des questions de grande importance, de même que de la lutte contre l’antisémitisme, l’islamophobie et le racisme. Une attention particulière sera portée au travail de sensibilisation à des thèmes comme le nationalisme, le populisme, les stéréotypes et les préjugés – ces derniers créant un terreau favorable à la xénophobie, à l’antisémitisme et à la discrimination des groupes ou individus religieux ou non croyants.

### **C Formation professionnelle, innovation et entrepreneuriat**

La possibilité de suivre une formation, de bonnes conditions d’insertion professionnelle et des perspectives d’évolution satisfaisantes sur le marché du travail sont des éléments fondamentaux pour le développement économique et le bien-être collectif d’une société. Ils permettent de préserver une société de la fuite des cerveaux, dont les conséquences de long terme sont très prégnantes sur la situation d’un pays, et ce tant au niveau économique, que politique et sociétal. Ainsi, une formation professionnelle de qualité et adaptée aux besoins du marché du travail, ainsi que le soutien à l’entrepreneuriat des jeunes sont des facteurs clés pour soutenir l’emploi de la jeunesse et leur participation active au marché du travail dans leur pays.

Avec ce fonds spécial, l’OFAJ soutient des rencontres destinées à des jeunes en formation universitaire ou professionnelle, en recherche d’emploi ou en cours d’insertion, sur le thème de la formation professionnelle et de l’entrepreneuriat, dans différents domaines, en particulier dans les secteurs innovants du domaine de la santé.

### **D Protection de l’environnement, développement durable, aménagement urbain**

Les conférences internationales sur le climat, la COP21 à Paris et la COP22 à Marrakech ont attiré l’attention du public sur les risques futurs et communs aux pays du pourtour méditerranéen : les zones désertiques s’étendent, la pollution des mers et des côtes progresse sans cesse, la consommation de ressources limitées et d’énergie augmente avec la croissance démographique. En bref, la pollution et le changement climatique menacent les moyens de subsistance, la paix et la prospérité des populations en Europe et en Afrique du Nord.

Par ailleurs, l’aménagement du territoire et la recomposition des villes dans le cadre de transition très rapide posent des questions importantes en termes d’organisation de la société. Ces phénomènes interrogent également la façon dont les villes allemandes, françaises et maghrébines peuvent devenir des « smart cities », et la manière dont elles peuvent mieux inclure la jeunesse.

51 rue de  
l’Amiral-Mouchez  
75013 Paris  
Tel.: +33 1 40 78 18 18  
[www.ofaj.org](http://www.ofaj.org)

Molkenmarkt 1  
10179 Berlin  
Tel.: +49 30 288 757-0  
[www.dfjw.org](http://www.dfjw.org)

Am Ludwigsplatz 6/7  
66117 Saarbrücken  
Tel.: +49 681 947 492 34  
[www.dfjw.org](http://www.dfjw.org)

**4 / 7**

C'est pour accompagner la réflexion et les échanges sur ces enjeux importants pour l'avenir que l'OFAJ entend soutenir via cet appel des projets sur ces thématiques de l'éducation au développement durable, à la protection du climat et de l'environnement, à l'aménagement urbain et au concept de « smart city ».

## **E Identité, mémoire et patrimoine culturel**

La vision de l'histoire ou des histoires du pourtour méditerranéen est marquée par de forts débats mémoriels. L'OFAJ entend soutenir des projets interrogeant les différentes perceptions du passé, les différentes traditions d'acquisition et de transfert de savoirs, mais aussi les résultats de recherche et les formes de commémoration, à travers des débats ouverts.

À l'ère du numérique, il est également nécessaire de développer des projets autour de la mémoire dans lesquels les jeunes de la génération « Instagram » s'approprient l'histoire de leurs sociétés et de leurs régions de manière innovante, interdisciplinaire et interculturelle.

Enfin, l'OFAJ entend entre autre soutenir des échanges de jeunes autour de la thématique du patrimoine culturel, qui interroge l'identité et l'histoire d'un pays ou d'une région. Les échanges soutenus pourraient ainsi souligner la manière dont celui-ci est appréhendé dans les pays représentés, comment la population et en particulier la jeunesse se l'approprie, et comment il est préservé et valorisé.

## **2 Critères de sélection et de soutien**

### **2.1 Porteurs de projet et équipe d'organisation**

Les demandeuses et demandeurs mentionnés dans les Directives au titre de l'article 4.2.1 et de l'annexe 8 peuvent agir en tant que porteurs de projet. Il peut s'agir d'associations à but non lucratif, de collectivités locales ou régionales, d'organisations et d'associations dans le secteur de l'éducation non formelle des enfants et des jeunes adultes, de la culture, des sciences, des médias et du sport. Le projet peut également être porté par des établissements scolaires, universitaires et d'enseignement professionnel, ou encore par des comités de jumelage.

Outre le porteur de projet de France ou d'Allemagne, au moins une organisation de chacun des deux autres pays doit être impliquée dans l'organisation et la mise en œuvre du projet.

### **2.2 Groupes cibles, participantes et participants**

Les jeunes de 3 à 30 ans constituent le groupe cible. Les rencontres soutenues dans le cadre du fonds spécial s'adressent tout particulièrement aux jeunes investis dans la société civile – enfants, élèves, jeunes en apprentissage, en cours d'études supérieures, en recherche d'emploi, en activité, notamment dans le sec-

51 rue de  
l'Amiral-Mouchez  
75013 Paris  
Tel.: +33 1 40 78 18 18  
[www.ofaj.org](http://www.ofaj.org)

Molkenmarkt 1  
10179 Berlin  
Tel.: +49 30 288 757-0  
[www.dfjw.org](http://www.dfjw.org)

Am Ludwigsplatz 6/7  
66117 Saarbrücken  
Tel.: +49 681 947 492 34  
[www.dfjw.org](http://www.dfjw.org)

5 / 7

teur jeunesse. L'OFAJ encourage particulièrement la participation de jeunes ayant moins d'opportunités<sup>1</sup>.

Par ailleurs, la diversité parmi les participantes et participants, incluant la parité entre hommes et femmes, ainsi qu'un nombre de personnes participantes par pays équilibré (un tiers des participants pour chaque pays) sont souhaités. Le nombre total de personnes participantes, incluant l'équipe d'encadrement, ne doit pas dépasser 60 personnes.

### 2.3 Lieu et durée du projet

Suivant le principe de réciprocité, un projet se compose de trois phases de rencontre, une dans chaque pays, comprenant entre 4 et 21 nuitées chacune, et peut s'étaler sur une période d'un à trois ans. Seules les phases de rencontre qui se déroulent du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 et qui sont réalisées sur une période fixe avec une date de début et de fin peuvent être subventionnées. Les rencontres peuvent uniquement avoir lieu dans un des pays des organisations participantes.

### 2.4 Troisième pays

Les pays suivants sont éligibles : l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. L'OFAJ soutient des coopérations régionales entre quatre pays – par exemple des projets avec la France, l'Allemagne, l'Algérie et le Maroc – s'ils contribuent à améliorer les relations entre les deux pays du Maghreb. Le contenu du projet et les thèmes régionaux, géographiques et/ou historiques sélectionnés peuvent donc justifier des exceptions pour une coopération régionale.

### 2.5 Critères pédagogiques et obligations

Le concept pédagogique du projet doit être présenté en répondant aux questions du formulaire de candidature. Un programme prévisionnel de la rencontre présentielle et des échanges numériques complétera ce dispositif.

Les aspects suivants doivent être pris en compte dans la planification et seront examinés lors de la sélection des projets :

- **Apprentissage interculturel** : les groupes cibles sont sensibilisés à la question et travaillent en groupes mixtes trinationalaux.
- **Sensibilisation aux langues étrangères** : les langues représentées doivent se voir accorder une place adéquate dans la rencontre ; l'animation linguistique et l'appel à une animatrice ou un animateur interprète peuvent y aider. L'anglais peut être utilisé comme langue de communication.
- **Utilisation critique des médias** : le projet sensibilise à la question des

51 rue de  
l'Amiral-Mouchez  
75013 Paris  
Tel.: +33 1 40 78 18 18  
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1  
10179 Berlin  
Tel.: +49 30 288 757-0  
www.dfjw.org

Am Ludwigsplatz 6/7  
66117 Saarbrücken  
Tel.: +49 681 947 492 34  
www.dfjw.org

<sup>1</sup> Terminologie officielle de la Commission européenne. Vous trouverez une définition de ce groupe dans les Directives aux pages 83 à 85. Veuillez penser à informer les jeunes en situation de handicap des offres existantes et de les inclure aux projets.

*fake news* et aide les participantes et participants à se forger leur propre opinion et à vérifier les sources d'information.

- **Protection de l'environnement** : dans quelle mesure cette proposition de projet prend-elle en compte, ou contribue-t-elle à la protection de l'environnement (émissions de CO<sup>2</sup> par exemple) ?
- **Atteinte des Objectifs de développement durable (ODD)** : en quoi ce projet soutient-il un ou plusieurs des 17 objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU (<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>) ?
- **Participation** : les participantes et participants devront être activement impliqués dans la conception et la réalisation du projet et de ses résultats.
- **Résultats et impact** : le projet doit produire un résultat concret<sup>2</sup>, et atteindre des personnes au-delà du cercle des participantes et participants.
- **Communication et visibilité** : Le projet doit comprendre une stratégie de communication pour la presse et les réseaux sociaux avec laquelle seront aussi informés les services de coopération et d'action culturelle des ambassades. Le soutien de l'OFAJ est mentionné et son logo figure sur l'ensemble des documents de communication.

### 3 Financement

L'OFAJ finance les projets sélectionnés conformément à l'article 3.5.6. de ses Directives avec l'aide de fonds du ministère allemand des Affaires étrangères et du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Le financement peut s'élever à un **maximum de 20 000 € par phase de projet**. Il est recommandé de contribuer au financement et des chercher d'autres financements tiers.

L'appel à projets peut également soutenir des réunions en ligne et des projets en ligne avec des phases de préparation des participantes et participants vivant dans le même pays. Dans ce cas, frais de connexion, honoraires, matériel pédagogique et autres consommables (tels que des fournitures de bureau) ou encore location de matériel technique et/ou informatique ou d'outils numériques pour une durée limitée peuvent être inclus dans les coûts du programme.

Dans le cas de rencontres présentielles avec des participantes et participants résidant dans le même pays, les frais de voyage et de séjour peuvent également être financés conformément aux Directives de l'OFAJ.

Les dépenses d'investissement, tels que l'achat d'appareils photo, de caméras, d'ordinateurs, d'imprimantes, de disques durs, etc. ne sont pas éligibles.

60 % de la subvention seront transférés 2 mois avant le début de la phase de projet. Le solde sera versé après réception et vérification des documents de décompte d'utilisation. Ceux-ci doivent être soumis le plus rapidement possible et au plus tard 2 mois après la fin du projet. Pour les projets se déroulant entre le

---

<sup>2</sup> Publication, blog, vidéos, émission de radio, exposition, présentation ou débat ainsi que projets concrets et nouvelles initiatives.

7 / 7

15 novembre et le 31 décembre 2021, les documents de décompte d'utilisation doivent être présentés au plus tard le 15 janvier 2022.

#### 4 Dépôt de candidature et sélection des projets

Les demandes doivent être soumises séparément pour chaque phase du projet (réunion de préparation, phases 1, 2 et 3) par le porteur de projet allemand ou français avant le **15 novembre 2020** en utilisant le **formulaire de candidature en ligne** dédié. Des précisions complémentaires sur les rencontres en ligne peuvent y être apportées. Les phases de projet qui n'auront lieu que dans deux ans ne peuvent être soumises que l'année précédant la mise en œuvre.

La demande doit être envoyée **exclusivement par courrier électronique à [trinational@ofaj.org](mailto:trinational@ofaj.org)**. Le formulaire de candidature doit être accompagné d'un **programme prévisionnel**. Les documents incomplets ne seront pas pris en compte dans la procédure de sélection.

Tous les porteurs de projets qui font leur demande par le biais d'une centrale de l'OFAJ s'engagent à informer celle-ci de leur participation à l'appel à projets et à respecter la procédure décentralisée en vigueur.

La sélection des projets est assurée par un jury. Les projets non-sélectionnés pourront être mis sur liste d'attente. Les projets non retenus peuvent toutefois être subventionnés par un des bureaux compétents de l'OFAJ, en déposant une demande de subvention conformément aux Directives.

#### 5 Contact

Florence Gabbe  
Chargée de projets « Programmes trinationaux »  
+33 1 40 78 18 85  
[trinational@ofaj.org](mailto:trinational@ofaj.org)

51 rue de  
l'Amiral-Mouchez  
75013 Paris  
Tel.: +33 1 40 78 18 18  
[www.ofaj.org](http://www.ofaj.org)

Molkenmarkt 1  
10179 Berlin  
Tel.: +49 30 288 757-0  
[www.dfjw.org](http://www.dfjw.org)

Am Ludwigsplatz 6/7  
66117 Saarbrücken  
Tel.: +49 681 947 492 34  
[www.dfjw.org](http://www.dfjw.org)